

Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes de l'IB (2020)

Une transformation considérable à l'égard du développement global continu et de la planification des programmes

Présentation de la version de 2020 des normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes

L'édition 2020 des Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes a été conçue comme un cadre de développement pour les écoles du monde de l'IB. Elle vise à soutenir et guider les établissements scolaires dès lors de leur manifestation d'intérêt pour un ou des programmes de l'IB, pendant la phase de candidature et d'autorisation, ainsi qu'après la mise en œuvre du ou des programmes.

Elle favorise l'amélioration et l'innovation, souligne le caractère unique des établissements et de leur communauté et respecte leur contexte. Elle leur fournit également une plus grande flexibilité pour concevoir et mettre en valeur un environnement d'apprentissage adapté à chaque communauté scolaire.

Disponible sur le Centre de ressources pédagogiques de l'IB, le cadre de l'édition 2020 des Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes a pour but d'aider votre établissement à se préparer aux modifications prévues pour les processus d'autorisation et d'évaluation. Ce document est disponible dans les trois langues de travail de l'IB ainsi que dans six autres langues d'accès.

Servez-vous de la version 2020 des Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes pour planifier le développement des programmes de l'IB. Elle vous aidera également à identifier, expliquer et aborder les difficultés que vous rencontrez et à partager vos succès dans l'enseignement et l'apprentissage.

Dans la version 2020, les normes de mise en œuvre des programmes et leurs applications concrètes sont organisées en quatre grandes catégories.

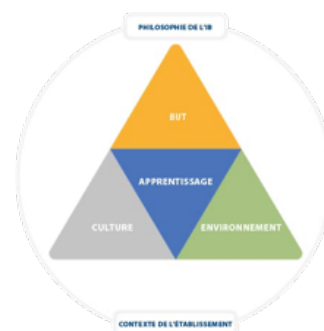
But – Définir la philosophie, la mission, la stratégie et les valeurs de votre établissement.

Environnement – Prendre en compte les installations, les ressources technologiques et humaines de votre établissement.

Culture – Établir les politiques de votre établissement et guider leur mise en œuvre.

Apprentissage – Analyser la convergence entre le but, l'environnement et la culture de votre établissement pour élaborer un programme d'études fondé sur les meilleures pratiques en matière d'approches de l'enseignement et de l'apprentissage et d'évaluation.

Ces catégories s'inscrivent dans un cadre au centre duquel est placé l'apprentissage, et qui est entouré de la philosophie de l'IB ainsi que du contexte unique de l'établissement.



Le nouveau cadre compte quatre niveaux.

Les **normes** sont des principes généraux constituant la pierre angulaire du statut d'école du monde de l'IB.

Les **applications concrètes** expliquent comment les établissements doivent procéder pour respecter les normes.

Les **exigences** décrivent les attentes de l'IB pour la mise en œuvre des programmes. Elles s'appliquent à tous les programmes.

Les **spécifications** décrivent comment chaque programme répond aux exigences.



Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes de l'IB (2020)

Une transformation considérable à l'égard du développement global continu et de la planification des programmes

Points forts et améliorations

- ▶ consolide les exigences spécifiques aux programmes afin qu'il devienne l'unique ressource complète pour les établissements ;
- ▶ présente la terminologie mise à jour pour assurer l'alignement et la cohérence entre les programmes ;
- ▶ comprend un glossaire complet pour bien comprendre la terminologie utilisée dans les Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes ;
- ▶ soutient systématiquement l'accès et l'inclusion à travers les programmes ;
- ▶ fournit un soutien supplémentaire sur l'intégrité intellectuelle ;
- ▶ comprend les principes d'inclusion à jour afin d'aider les établissements à supprimer les obstacles à l'apprentissage et à gérer la variabilité des apprenants ;
- ▶ aborde les questions de collaboration interne et externe ;
- ▶ n'emploie plus l'expression « langue maternelle ». À la place, le terme « profil linguistique » est utilisé pour expliquer comment les établissements peuvent soutenir le développement d'une langue ;
- ▶ soutient la collecte et l'analyse des données ainsi que l'utilisation responsable des informations des établissements ;
- ▶ adopte les thèmes qui répondent mieux aux exigences de nombreux organismes d'accréditation :
 - conception d'un espace d'apprentissage,
 - intégration de la technologie,
 - principes d'élaboration de politiques,
 - soutien pour un enseignement de qualité,
 - recueil et traitement des données,
 - agentivité des élèves.

